

## Compte-rendu du CTL du 22 Mai 2014

Le bilan social et le tableau de bord de veille sociale (TBVS) ont été examinés lors de ce CT. Voilà ce que retient la délégation FO:

### ❶ Concernant les effectifs de la DSFP APHP :

Nous avons constaté que, de 2006 à 2013, notre direction a perdu 66 agents. Au 31 décembre 2013, la DSFP APHP comptait un effectif réel de 241 agents nettement en baisse par rapport au 31 décembre de l'année précédente (262 agents). Confirmation apportée par la Présidente.

Au cours de l'année 2013, les départs sont de 13 inspecteurs, de 15 contrôleurs, et de 10 agents.

Notons que le départ de 13 inspecteurs comblé par une arrivée de 5 inspecteurs a lourdement pesé sur les effectifs de la DSFP puisque des réaménagements ont été opérés (fusion des services ou intérim assuré par les IDIV...).

La délégation FO DGFIP s'est étonnée de cette situation et a demandé des explications.

La direction de la DSF nous dit que la Direction Générale s'est trompée dans son calcul et n'a pas pris en compte la spécificité de la DSFP à savoir que 8 cadres A ayant la fonction d'huissier et quelques inspecteurs de la mission PGI ne sont pas des cadres « encadrants ». Elle a procédé à la mutation d'un grand nombre de cadres A ce qui a entraîné les situations des services qu'on connaît actuellement.

La délégation FO a fait savoir qu'elle n'est pas dupe de cette situation. Que cherche à cacher la Direction Générale ? Veut-elle laisser pourrir la situation actuelle ou a-t-elle programmé dans les années à venir une quelconque réorganisation, voire une disparition ... ?

Qu'elle nous dise clairement quelle est sa volonté concernant l'avenir de notre direction !

## ② Concernant les heures supplémentaires :

La délégation FO a constaté que la dotation des heures supplémentaires pour l'exercice 2013 était de 43 000 € que la consommation réelle était de 28 618 € soit un reliquat non utilisé de 14 382 €.

Par ailleurs, nous avons relevé que 198 écrêtements ont été effectués sur les agents. La délégation FO DGFIP a demandé au lieu et en place de ces écrêtements qu'un paiement en heures supplémentaires soit alloué.

*Réponse de la Direction :*

Sans répondre à notre revendication, la direction envisage d'envoyer une note concernant les heures supplémentaires qui est en cours de rédaction. Affaire à suivre ...

## ③ Concernant les emplois de vacataires :

Elle est en nette progression d'année en année. Ce qui nous a fait dire à la direction que bientôt les vacataires risquent d'être plus nombreux que les titulaires si la politique de la DGFIP est de supprimer d'année en année les effectifs des agents.

## ④ Concernant la réorganisation de l'accueil du public à la DSFP-APHP (Accueil physique et accueil téléphonique) :

Cette réorganisation a été abordée au CT, elle doit se mettre en place assez rapidement. Un vote a été demandé par la direction, les organisations syndicales se sont abstenues.

## ⑤ Concernant le déménagement des services de la DSFP vers l'hôpital TENON :

Nous avons signifié à la direction que la pétition sera portée en délégation avec les agents à Monsieur BRENNER, nouveau directeur de la DSFP-APHP.

**FO-DGFIP continuera à réclamer l'installation des services de la DSFP-APHP dans des locaux administratifs appartenant à la DGFIP.**

**Tout déménagement ne doit pas remettre en cause notre statut et nos missions.**



### BULLETIN D'ADHESION

NOM : .....-PRENOM : .....

GRADE : .....

AFFECTATION : .....

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu